Exemple d’examen de Culture et Société –

**Questionnaire**

1.Définir la « laïcité à la française » et dire quelles sont les grandes étapes de sa construction.

2. Qu’est-ce que la décentralisation ? Illustrer vos propos avec des exemples concrets.

3. « La chose la plus importante que j’ai apprise est que les cultures n’ont pas besoin d’être protégées par les bureaucrates et les forces de police, ou placées derrière des barreaux, ou isolées du reste du monde par des barrières douanières pour survivre et rester vigoureuses. (…) La menace qui pèse sur Flaubert et Debussy ne vient pas des dinosaures de [*Jurassic Park*](http://fr.wikipedia.org/wiki/Jurassic_Park) mais de la bande de petits démagogues et chauvinistes qui parlent de la culture française comme s’il s’agissait d’une momie qui ne peut être retirée de sa chambre parce que l’exposition à l’air frais la ferait se désintégrer. » Mario Vargas Llosa en 1993, cité par [Johan Norberg](http://fr.wikipedia.org/wiki/Johan_Norberg) dans *Plaidoyer pour la mondialisation capitaliste*, Paris, Plon, 2003 et 2010.

Contre quelle particularité française l'écrivain péruvien [Mario Vargas Llosa](http://fr.wikipedia.org/wiki/Mario_Vargas_Llosa) prend-il position dans la citation précédente ? Expliciter la citation et définir précisément cette particularité.

**Synthèse**

Rédigez une synthèse à partir des trois documents ci-dessous(ne résumez pas les articles l’un après l’autre mais **réorganisez** les informations pour produire un texte cohérent et logique).

**Doc. 1 : Discrimination à l'embauche : après le nom, la nationalité et le sexe, c'est le lieu de résidence qui peut poser problème,** latribune.fr, *Fabien Piliu*, 14/07/2012

*C'est l'une des conclusions d'une récente étude de l'Insee dévoilée cette semaine. Ce sont essentiellement les femmes qui sont concernées.*

Selon une étude l’Insee dévoilée cette semaine, les femmes ont moins de chances d'être conviées à un entretien d'embauche si elles résident dans une commune défavorisée. Le phénomène ne touche apparemment pas les hommes. Pur parvenir à cette conclusion, les auteurs de cette étude ont eu recours à la méthode du "testing" dans le secteur de l'informatique, un secteur a priori peu discriminant selon eux.  Pour chaque offre d'emploi, 12 CV fictifs de jeunes informaticiens de niveau Bac+5 ont été envoyés. Ils étaient parfaitement similaires sauf pour le sexe, la consonance du nom signalant une origine française ou maghrébine, et le lieu de résidence. Trois villes du Val-d'Oise (95) ont été sélectionnées : Villiers-le-Bel, qui fut le théâtre des émeutes en 2007, Sarcelles, un ancien centre industriel et la coquette Enghien-les-Bains.  Au total, 307 offres ont été testées entre mi-décembre 2008 et fin janvier 2009, ce qui correspond à l'envoi de 3.684 candidatures.

**Les femmes sont désavantagées**

Il en ressort que la "discrimination territoriale affecte exclusivement les femmes". Pour elles, résider dans une commune moins favorisée (Sarcelles ou Villiers-le-Bel) plutôt qu'à Enghien, "réduit la probabilité d'accéder à un entretien d'embauche".  Les femmes ayant un nom d'origine française ont ainsi reçu un taux de réponses favorables de 22,5% à Enghien, de 22,1% à Sarcelles et de 17,9% à Villiers-le-Bel. Celles ayant un nom d'origine maghrébine ont reçu un taux de réponses favorables légèrement inférieur, de 19,5% à Enghien, de 13,7% à Sarcelles et de 15% à Villiers-le-Bel.  Pour les mêmes offres, les hommes n'ont pas été pénalisés par leur lieu de résidence. Le taux de réponse favorable était même supérieur à Sarcelles par rapport à Enghien, quelle que soit l'origine du nom du postulant: 19,9% à Sarcelles versus 16,9 à Enghien pour les hommes ayant un nom d'origine française et 19,2% versus 18,6 pour les hommes ayant un nom d'origine maghrébine.

**Doc. 2 : 30% actifs se disent victimes de discrimination au travail**

[**http://tempsreel.nouvelobs.com**](http://tempsreel.nouvelobs.com)**,** par [Le Nouvel Observateur avec AFP](http://tempsreel.nouvelobs.com/journaliste/4793/le-nouvel-observateur-avec-afp.html)**,** 14/01/2013

L'âge, le sexe et la maternité en sont les premiers critères, selon ce sondage Ifop, réalisé pour le Défenseur des droits et l'Organisation internationale du travail.

30% des sondés disent avoir été victime d'au moins une discrimination au travail.

Environ 3 actifs sur 10 déclarent avoir été victimes d'au moins une discrimination au travail et la grande majorité estime que la crise augmente le risque d'être touché, selon un baromètre réalisé par l'[Ifop](http://tempsreel.nouvelobs.com/tag/ifop) rendu public lundi 14 janvier. Selon cette sixième édition du baromètre réalisé pour le Défenseur des droits et l'Organisation internationale du travail (OIT), 29% des agents de la fonction publique et 30% des salariés du privé déclarent avoir été la cible de discrimination au moins une fois. L'année précédente, ils étaient 26% dans cette situation dans le public et 28% dans le privé.

**L'âge, le** [**sexe**](http://tempsreel.nouvelobs.com/tag/sexe)**, la maternité : premiers critères de discrimination**

Pour les personnes interrogées, dont 34% ont été témoins d'au moins une discrimination, la crise et la détérioration de la situation sur le marché de l'emploi ont une forte influence sur la fréquence des discriminations dans le travail. 81% d'entre elles jugent en effet que cela augmente le risque.

Dans le détail, les principaux critères de discrimination cités par les victimes sont liés à l'âge (en particulier dans le privé: 32%, contre 20% dans le public), le sexe (22% et 26% respectivement) et la grossesse ou la maternité (21% et 24%). Logiquement, les femmes sont plus touchées que les hommes (+11 points dans le privé et 8 points dans le public)

**La maladie, premier frein à l'embauche**

Les responsables désignés par les victimes sont la direction et le supérieur hiérarchique direct, suivi des collègues de travail. Près de 4 victimes sur 10 rapportent par ailleurs n'avoir rien dit (40% dans le public, 38% dans le privé), principalement parce qu'elles pensaient que cela n'aurait rien changé. Malgré cette résignation apparente, la quasi-totalité des personnes sondées (99% dans le public, 98% dans le privé) juge important de lutter contre les discriminations.

A compétences égales, les sondés estiment par ailleurs qu'être atteint d'une maladie grave ou chronique est le premier inconvénient pour être embauché ou progresser dans la carrière (69% dans le public et 65% dans le privé), devant l'appartenance à la communauté des gens du voyage (68% et 65%) puis le fait d'être handicapé (57% et 53%) et d'être âgé de plus de 45 ans (55% et 51%). Les sondés citent aussi le fait d'être obèse (56% et 48%), transsexuel (48% et 47%), étranger (49% et 40%) ou encore syndiqué (25% et 34%).

*L'enquête a été menée par téléphone du 28 novembre au 12 décembre auprès d'un échantillon représentatif de 500 salariés du privé et de 500 agents de la fonction publique, selon la méthode des quotas.*